

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	12

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 4 octobre 2024

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise, AUGER Suzanne.

Excusés : CHAUDREL Maurice, JOLLY Nicolas

Absent : VERDON Gérard

Secrétaire de séance : BAUSMAYER Lionel

ORDRE DU JOUR :

1. Réfection des pignons du tennis couvert – avenant n° 1
2. Tarification sociale des cantines scolaires :
 - Approbation de la convention triennale
 - Tarifs cantine à compter du 1^{er} janvier 2025
3. Modification des tarifs de la salle polyvalente au 1^{er} janvier 2025
4. Taxe foncière sur les propriétés bâties : Exonération en faveur des logements achevés depuis plus de dix ans au 1^{er} janvier de la première année d'exonération ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie.
5. Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée :
 - Prise de compétence « Création, gestion et exploitation des nouveaux réseaux publics de chaleur sur le territoire de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée »
 - Modification des statuts
6. Route Départementale n° 68 (PR3+590 au PR 3+910) - Convention relative à un aménagement de voirie sur le domaine public départemental, en agglomération et fixant les conditions de son entretien ultérieur
7. AFR du Langon : Nomination de 6 membres

ARRET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2024

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, arrêtent le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 septembre 2024.

REFECTION DES PIGNONS DU TENNIS COUVERT

Monsieur le Maire informe avoir sollicité l'entreprise SICOM déjà présente sur le chantier du tennis pour la fourniture d'une grille de ventilation.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide la proposition de l'entreprise SICOM pour un montant de 2 522.98 € TTC.

TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES SCOLAIRES :

- APPROBATION DE LA CONVENTION TRIENNALE
- TARIFS CANTINE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2025

Madame SEILLIER rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2022, la commune de Le Langon a mis en place une tarification sociale pour la cantine. La convention triennale arrive à échéance le 31 décembre 2024. Elle propose au conseil municipal de la renouveler.

A noter que la nouvelle convention précise que pour pouvoir bénéficier de l'aide de l'Etat, le tarif inférieur ou égal à 1 € est attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1 000 €.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention triennale à compter du 1^{er} janvier 2025.
- Fixe la tarification sociale comme suit :

Quotient familial	Tarif
0 - 1 000	1,00 €
1 001 - 1 200	3,00 €
1 201 et +	3,40 €

MODIFICATION DES TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE AU 1^{ER} JANVIER 2025

Madame Anne AIME informe que les tarifs de la salle polyvalente n'avaient pas été révisés depuis 2016.

Elle propose de les modifier suit à compter du 1^{er} janvier 2025 :

	GRANDE SALLE				PETITE SALLE			
	1 ^{er} jour		2 ^{ème} jour		1 ^{er} jour		2 ^{ème} jour	
	Eté	Hivers	Eté	Hivers	Eté	Hivers	Eté	Hivers
Associations communales	130 €	140 €	80 €	90 €	60 €	65 €	40 €	45 €

Privés de la Commune	150 €	160 €	90 €	100 €				
Privés hors Commune	200 €	210 €	115 €	125 €				
Cuisine (gaz et réfrigérateur)	40 €		40 €					
Vaisselle	Assiettes + verres + couverts + divers : 1 € par personne							
	Uniquement verres ou assiettes ou couverts : 0.50 € par personne							

VIN D'HONNEUR	GRANDE SALLE		PETITE SALLE	
	Été	Hivers	Été	Hivers
Privés de la Commune	75 €	85 €	45 €	50 €
Privés hors Commune	110 €	120 €	60 €	65 €

ÉTÉ	1er avril au 31 octobre
HIVER	1er novembre au 31 mars

Gratuité	Grande salle : 1 fois/an pour les associations Langonnaises
	Petite salle : uniquement pour les réunions des associations langonnaises
	Toutes les salles : ACL et Comité des fêtes excepté pour l'organisation de lotos
	Toutes les salles : Manifestations Nationales (vin d'honneur/repas/remise de médailles)
	Petite salle : Pétanque Langonnaise quelle que soit la manifestation, et Foyer Club de l'Amitié le jeudi après-midi
	Toutes les salles : Pour la sépulture de langonnais ou de personnes nées à Le Langon ou de personnes inhumées à Le Langon

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES : EXONERATION EN FAVEUR DES LOGEMENTS ACHEVES DEPUIS PLUS DE 10 ANS AU 1^{ER} JANVIER DE LA PREMIERE ANNEE D'EXONERATION AYANT FAIT L'OBJET DE DEPENSES D'EQUIPEMENT DESTINEES A ECONOMISER L'ENERGIE

Monsieur le Maire informe que le Conseil municipal a la possibilité d'exonérer entre 50% et 100% de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de trois ans, les logements achevés depuis plus de dix ans au 1^{er} janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable qui ont fait l'objet, par le propriétaire, de dépenses de prestations de rénovation énergétique et d'équipements autres que les prestations d'entretien.

Considérant la perte de recette qu'engendrerait cette exonération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix contre et 1 abstention (Mme MARTINET), rejette la proposition d'exonération.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDEE :

- **PRISE DE COMPETENCE « CREATION, GESTION ET EXPLOITATION DES NOUVEAUX RESEAUX PUBLICS DE CHALEUR SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDEE »**
- **MODIFICATION DES STATUTS**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la prise de la compétence « Création, gestion et exploitation des nouveaux réseaux publics de chaleur sur le territoire de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée » ;
- Approuve le projet de modification des statuts de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée.

ROUTE DEPARTEMENTALE N° 68 (PR3+590 AU PR3+910) – CONVENTION RELATIVE A UN AMENAGEMENT DE VOIRIE SUR LE DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL, EN AGGLOMERATION ET FIXANT LES CONDITIONS DE SON ENTRETIEN ULTERIEUR

Monsieur le Maire rappelle le projet de sécurisation de la Route Départementale n° 68 (du 4 au 25 rue Jules Ferry), consistant en :

- La limitation de la vitesse à 30km/h
- La mise aux normes PMR de trottoirs
- La sécurisation des virages de la rue Jules Ferry
- La création d'une piste cyclable rue de la Gasse Naulet
- La reprise de bordures
- La mise en place de signalétique horizontale et verticale

S'agissant d'une route départementale en agglomération, il convient de définir par une convention, la répartition des charges d'entretien de cet aménagement entre la Commune et le Conseil Départemental de la Vendée.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents valide le projet de convention.

AFR DU LANGON : NOMINATION DE 6 MEMBRES

Monsieur le Maire informe que le bureau de l'AFR du Langon doit être renouvelé et qu'il appartient au Conseil Municipal de nommer 6 membres.

Sur proposition du Vice-Président de l'AFR du Langon ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, nomme membres de l'Association Foncière de Remembrement du Langon :

- Monsieur BOBIN Laurent
- Monsieur BERLAND Sébastien
- Monsieur BERLAND Simon
- Monsieur CHASSERIAU Jacques
- Monsieur COULAY Guy
- Monsieur GUILLON Richard

QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Monsieur le Maire informe des difficultés d'un administré du Petit Vanneau pour accéder à sa propriété.
- ✚ Monsieur ROY donne connaissance de l'avancement du dossier de création d'un ponton à l'étang de la Source. La fédération de pêche participera financièrement à hauteur de 50%.
- ✚ Dans le cadre du marché prévoyance des agents, les élus proposent un niveau de couverture à adhésion obligatoire à hauteur de 95% et une participation employeur de 50%.
- ✚ Les vœux du Maire à la population sont fixés au 17 janvier 2025 à 18h30.
- ✚ Suite aux fouilles archéologiques réalisées sur la commune, une réunion publique devrait se tenir en juin 2025.
- ✚ Le prochain conseil municipal est fixé au 14 novembre 2024.

La séance est levée à 22h06

Le Maire,
Alain BIENVENU



Le Secrétaire
Lionel BAUSMAYER

